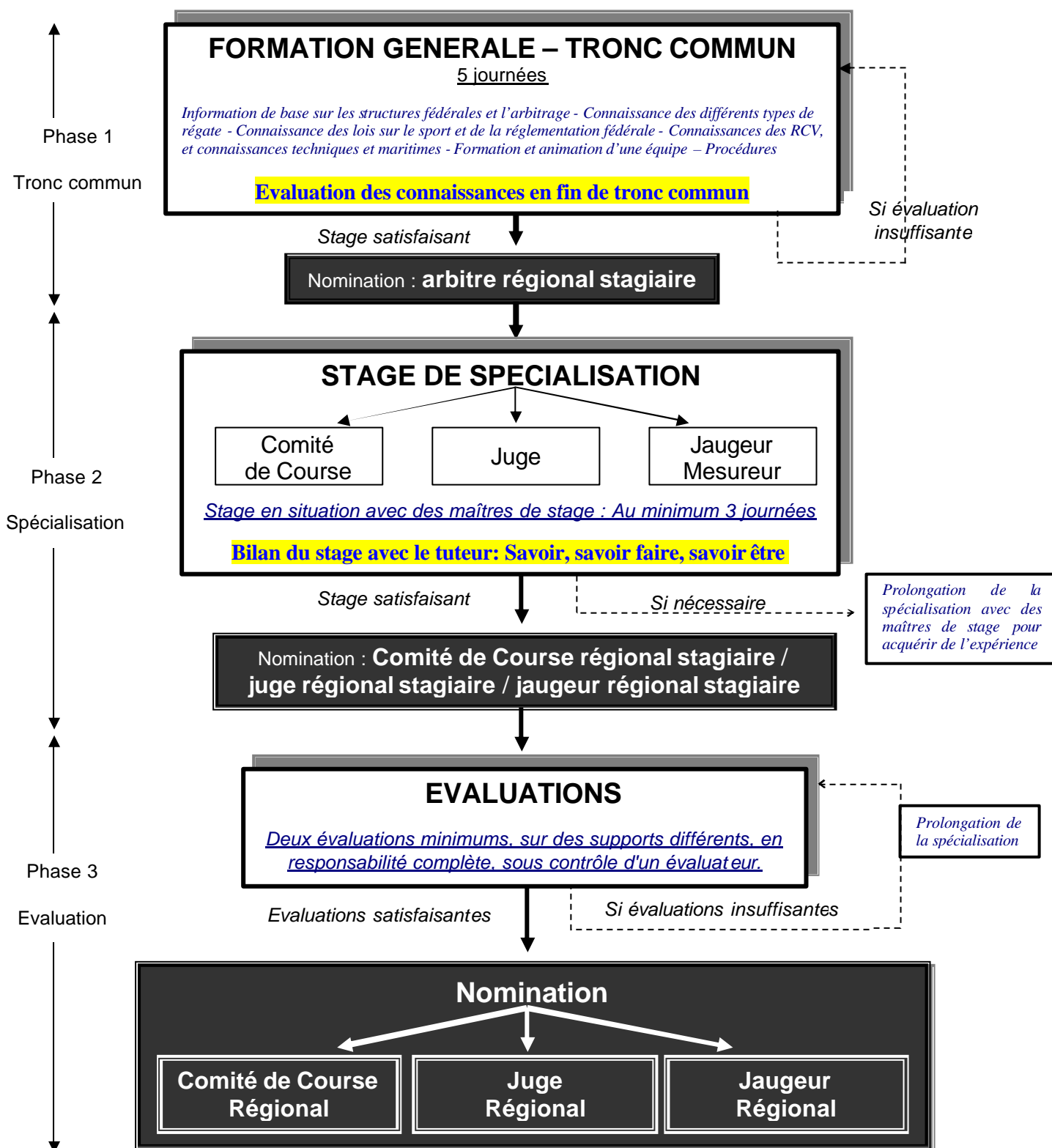




CURSUS DE FORMATION DES ARBITRES REGIONAUX VOILE

Conditions d'accès à la formation

Posséder une expérience de la régate à la voile



La formation du tronc commun et de la spécialisation est assurée par des arbitres inscrits sur la liste régionale des « formateurs »
Les évaluations sont établies par des arbitres inscrits sur la liste régionale des « évaluateurs - tuteurs - maître de stage »
Les nominations aux différentes qualifications sont prononcées par le bureau de la CRA.